



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 96421

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le développement du statut de l'auto-entrepreneur. L'artisanat qui compte 2,6 millions de représentants en France, tous corps de métiers confondus, s'inquiète, non pas de l'engouement que certains de leurs concitoyens nourrissent pour ce statut, mais des caractéristiques inhérentes à ce dernier. L'auto-entrepreneuriat bénéficie de facilités fiscales et administratives qui font défaut à l'artisanat. Dans un contexte économique difficile, cette différence entre deux modèles entrepreneuriaux génère des distorsions de concurrence dont l'artisanat craint qu'elles ne puissent lui porter lourdement préjudice. L'artisanat garde une vocation fondamentale dans notre société : celle de la proximité d'un savoir-faire que les Français plébiscitent sans détour. Dans la tourmente économique où il est effectivement indispensable de soutenir les micros, très petites et petites entreprises, ces dernières demandent, pour leur sécurité et leur pérennité, à être traitées selon des critères égaux. En conséquence, il lui demande de lui préciser ses intentions quant à la cohabitation de ces deux régimes et son évaluation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96421

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13634

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)